



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

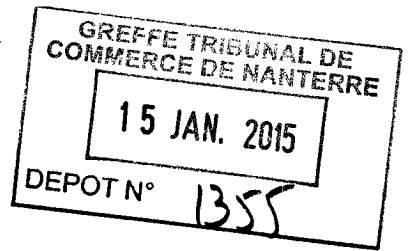
Numéro de gestion : 1993 B 00260

Numéro SIREN : 389 862 905

Nom ou dénomination : "BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS" S A

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2015 sous le numéro de dépôt 1355

« BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS »



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
CAPITAL : 100 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 32 rue d'Estienne d'Orves  
92260 – FONTENAY-AUX-ROSES

RCS NANTERRE 389 862 905

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt six Décembre à quatorze heures trente,

L'associée unique, la SCP « GAPS », représentée par son Gérant, Monsieur Gérard AVIDANO, de la société « BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS » société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros divisé en 3 000 actions de 33,33 Euros chacune, dont le siège social est à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), 32, rue d' Estienne d'Orves, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 389 862 905, s'est réunie afin de prendre les décisions suivantes :

- Nomination du Président de la SAS « BEGUIN et ASSOCIES CONSULTANTS »,
- Pouvoirs à conférer.

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique décide de nommer Monsieur Gérard AVIDANO, Président non associé de la SAS « BEGUIN et ASSOCIES CONSULTANTS » pour une durée illimitée, *en remplacement de Madame Hélène BEUBECKER.*

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour accomplir toutes formalités qui seraient nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associée unique lève la séance à 15 heures.  
De tout ce qui précède, il a été dressé le Procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associée unique.

*Cet acte conforme à l'original*